

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 22 mars 2021

Convocation du : 16 mars 2021

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un, à 16 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOUND, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Alain BOYOUND excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Laurent CELCE excusé a donné pouvoir à Alain MANIVEL,
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT

**ORDRE DU JOUR : Augmentation de la durée de travail de madame HUTTINGER –
avenant n°1 au contrat de travail**

Depuis le 1^{er} juin 2019, madame Bénédicte HUTTINGER, agent d'accompagnement en crèche à la Roche des Arnauds est actuellement sous contrat à durée déterminé, de 20 heures hebdomadaires.

Au regard du temps de travail effectué par cet agent qui, depuis sa date d'embauche effectuée en moyenne 25 h. hebdomadaires liées au besoin du service (augmentation des inscriptions en crèches), il est nécessaire de régulariser la situation en modifiant sa durée hebdomadaire de temps de travail.

Il n'y aura pas d'impact financier puisque les heures effectuées sont jusque-là rémunérées en heures complémentaires.

Il est proposé de modifier par avenant, à compter du 1^{er} mai 2021, la durée hebdomadaire de son contrat de travail, passant de 20 h hebdomadaires à 25 heures hebdomadaires.

Le bureau communautaire réuni le 8 mars 2021 a donné un avis favorable à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n°1 au contrat de travail de madame Bénédicte HUTTINGER.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 24 + 8 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210322-De37_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

